

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/12/2022 - 44364 - 2019 B 04972 - 390 688 000 - AA CARAPACE RENOV

Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 11 B rue marcel sembat

93430 VILLETANEUSE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 39068800000061

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1	
				31122021		31122020	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 743	1 257	2 757	
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	43 453	40 067	48 353	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	57 474	60 710	60 101	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	200	200	200	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	16 650	16 650	650	
TOTAL (II)		BJ	BK	102 670	118 884	112 061	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	21 277	21 277		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	303 932	303 932	262 006	
	Autres créances (3)	BZ	CA	169 356	169 356	232 699	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	26 735	26 735	33 404	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 259	4 259		
	TOTAL (III)	CJ	CK	525 559	525 559	528 110	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	747 113	644 443	640 171	
			CP	16 650			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.5....2.4.5.....)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	189 615	189 615
	Report à nouveau	DH	(169 181)	(262 901)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 553	93 720
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	112 757	37 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		15 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 761	11 085
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	339 305	316 861
	Dettes fiscales et sociales	DY	180 620	235 703
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		24 318
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	531 686	587 967
	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	644 443	640 171
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	531 686	587 967
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



AA CARAPACE RENOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 11 B rue marcel sembat
93430 VILLETANEUSE
390 688 000 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2022

L'an 2022,

Le 30 Juin,

A 10h30,

Les associés de la société AA CARAPACE RENOV, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, divisé en 1 000 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 05/06/2022.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société MSBT, représentée par Madame NELAM MOHAMMAD, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur GOHAR MUGHAL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOHAR MUGHAL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 75 553,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 553,33 euros
------------------------	-----------------

Absorption des pertes antérieures	75 553,33 euros
-----------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Société MSBT
Madame NELAM MOHAMMAD



GOHAR MUGHAL
Gérant

AA CARAPACE RENOV
11 RUE MARCEL SEMBAT
93430 VILLETANEUSE
TEL : 01 83.69.16.33
R.C.S 800 688 000 BOBIGNY

Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 11 B rue marcel sembat 93430 VILLETANEUSE Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 3 9 0 6 8 8 0 0 0 0 0 6 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 000	AG	1 743	1 257	2 757	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	83 520	AS	43 453	40 067	48 353	
	Autres immobilisations corporelles	AT	118 184	AU	57 474	60 710	60 101	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	200	CV		200	200	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	16 650	BI		16 650	650	
	TOTAL (II)	BJ	221 554	BK	102 670	118 884	112 061	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	21 277	BW		21 277		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	303 932	BY		303 932	262 006	
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	169 356	CA		169 356	232 699	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	26 735	CG		26 735	33 404	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 259	CI		4 259		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	525 559	CK		525 559	528 110	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	747 113	IA	102 670	644 443	640 171	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	16 650	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*			Stocks :			Créances :		
Immobilisations :								

Désignation de l'entreprise : Société AA CARAPACE RENOV

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15....245.....)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	189 615	189 615
	Report à nouveau	DH	(169 181)	(262 901)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 553	93 720
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	112 757	37 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		15 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 761	11 085
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	339 305	316 861
	Dettes fiscales et sociales	DY	180 620	235 703
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		24 318
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	531 686	587 967
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	644 443	640 171
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	531 686	587 967
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



AA CARAPACE RENOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 11 B rue marcel sembat
93430 VILLETANEUSE
390 688 000 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2022

L'an 2022,

Le 30 Juin,

A 10h30,

Les associés de la société AA CARAPACE RENOV, société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 euros, divisé en 1 000 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique en date du 05/06/2022.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société MSBT, représentée par Madame NELAM MOHAMMAD, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur GOHAR MUGHAL, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GOHAR MUGHAL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque associé,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 75 553,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 553,33 euros
------------------------	-----------------

Absorption des pertes antérieures	75 553,33 euros
-----------------------------------	-----------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Société MSBT
Madame NELAM MOHAMMAD



GOHAR MUGHAL
Gérant

AA CARAPACE RENOV
11 RUE MARCEL SEMBAT
93430 VILLETANEUSE
TEL : 01 83.69.16.33
R.C.S 800 688 000 BOBIGNY